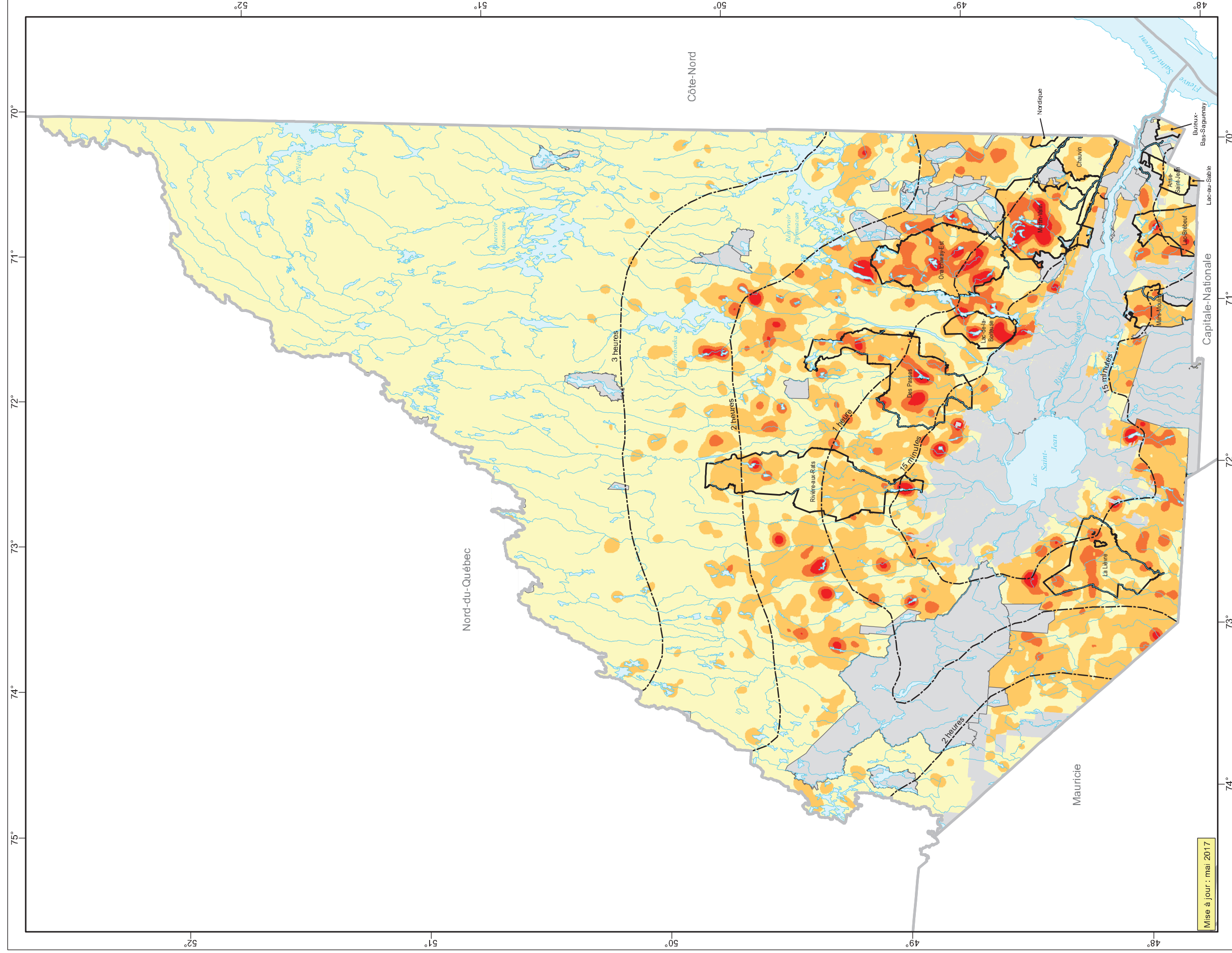


Carte 2 : Répartition de la villégiature

Plan régional de développement du territoire public du Saguenay — Lac-Saint-Jean



Mise à jour : mai 2017

Densité de villégiature (Nombre de baux au 10 km²)

- Moins de 1
- 1 à 5
- 5 à 10
- 10 et plus
- Territoire exclu des calculs

Découpage administratif

- Région
- Territoire faunique ou de conservation
- Zone d'exploitation contrôlée

Temps d'accès au territoire public

- 1 heure
- Temps d'accès

Projection cartographique

Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1 / 1 750 000

Sources

- Base de données géographiques et administratives (BDGA 1M)
- Baux de villégiature
- Système d'information et de gestion du territoire (SIGT)
- MERN 2009
- MRCs 2017
- MERN 2017

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec, 2^e trimestre 2005

Version modifiée, mai 2017

